



Le caractère cumulatif des difficultés sur l'éducation prioritaire

Quelques données

L'éducation prioritaire (EP) concernait en 2012-2013 18% des écoliers, 20% des collégiens et 2% des lycéens soit environ 1 700 000 élèves sur les 11 800 000 élèves de France en premier et second degré (DEPP 2013).

La concentration des difficultés sociales et scolaires

Dans les collèges « Eclair » : 73% des élèves ont des parents ouvriers ou inactifs contre un tiers hors éducation prioritaire. Dans les collèges RRS plus de 50% des élèves sont boursiers. Les difficultés sociales sont importantes et se sont accentuées ces dernières années. Début janvier, la Ministre a commandé une étude sur la mixité sociale en collège, et le CNESCO reprenant les travaux de G. Felouzis (L'apartheid scolaire, 2005) notait « *Une ségrégation ethnique invisible et non officiellement mesurée nationalement encore à ce jour. Cette ségrégation ethnique croise bien sûr la ségrégation sociale dans les écoles. Elles résultent de ségrégation résidentielle mais aussi de stratégie d'évitement dans le choix de l'établissement de la part des parents* ».

De nombreuses recherches ont montré que le contexte de scolarisation des élèves exerce une influence considérable sur leur niveau de réussite. Le taux de retard à l'entrée en sixième est de 20% en ÉCLAIR et de 17% en RRS, contre 11% hors éducation prioritaire. Les résultats des élèves de l'EP sont sensiblement inférieurs à ceux des élèves des autres écoles et collèges de France, et les écarts de réussite se sont plutôt dégradés ces dernières années. Entre 2007 et 2012, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en fin de 3^e est passée de 55% à 42% (13 points de baisse) dans les collèges du réseau ECLAIR, quand le score réalisé par les élèves hors EP ne perdait que 5 points (de 80% à 75% /DEPP). L'enquête PISA 2012 montre qu'en dix ans, l'écart de performance scolaire entre les élèves issus de l'immigration et les élèves nés en France s'est creusé. Le taux d'accès de troisième en seconde est de 64% pour les élèves hors EP, et seulement 51% en EP. A contrario les élèves d'EP sont surreprésentés dans l'accès en seconde professionnelle ou en CAP.

Inégalités dans l'accès à la culture sportive

Les difficultés de maîtrise des apprentissages en EPS, en éducation prioritaire, ne font pas l'objet de comparaison par l'EN. Des enquêtes du Ministère de la Jeunesse et des Sports (2003) nous donnent des éléments. Comme toute activité culturelle, la pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel. Dans les milieux sociaux les moins favorisés, les jeunes font moins de sport, ce phénomène étant particulièrement marqué chez les filles. Dans les familles où aucun des parents n'est diplômé, 52% des jeunes font du sport, contre 83% quand un des parents est diplômé du supérieur.

Le nombre et la qualité des installations sportives montrent des disparités géographiques qui constituent une discrimination socio-spatiale défavorable aux quartiers populaires.

Des inégalités territoriales et de traitement des pouvoirs publics :

Cinq académies qui sont aussi les plus importantes en nombre d'élèves (Créteil, Versailles, Lille, Aix-Marseille et Lyon) représentent plus de 50% de l'ensemble des élèves d'EP. Sept académies ont plus de 30% de leurs collèges en EP (Guyane, Réunion, Corse, Martinique, Créteil, Lille, Aix-Marseille) et 6 moins de 10% (Clermont-Ferrand, Nice, Limoges, Rennes, Poitiers, Caen).

Les dérogations à la carte scolaire ont accentué les écarts entre établissements, mais selon le chercheur Pierre Merle (La ségrégation scolaire, 2012) « *La concentration de plus en plus forte des élèves d'origine aisée dans les collèges privés est la première modalité de croissance de la ségrégation scolaire et des processus inégalitaires* ».

La Cour des Comptes, dans le référé sur "l'égalité des chances et la répartition des moyens dans l'enseignement scolaire" (juillet 2012) a souligné l'injustice dont étaient victimes certaines grandes académies comportant beaucoup de réseaux d'éducation prioritaire (comme Créteil ou Versailles). Par exemple en 2011, l'État dépensait, pour la scolarité primaire, 3 134€ par élève parisien contre 2 861€ pour l'académie la moins bien dotée.

L'OCDE recommande de doubler l'aide

Sur le budget de l'Education Nationale de 60 milliards d'euros, 940 millions sont affectés spécifiquement aux 18 à 20% que représente l'EP. C'est donc 1.56% du budget de l'Education Nationale qui est donné en plus à l'éducation prioritaire.

L'OCDE a indiqué récemment (*Etudes économiques* synthèse France mars 2013) que par comparaison avec d'autres pays de son ressort qui ont obtenu de bons résultats, cette somme semble insuffisante. Elle recommande de consacrer à l'EP 0.13% du PIB par an, soit plus du double de ce qui est actuellement consenti.

Sébastien Molenat